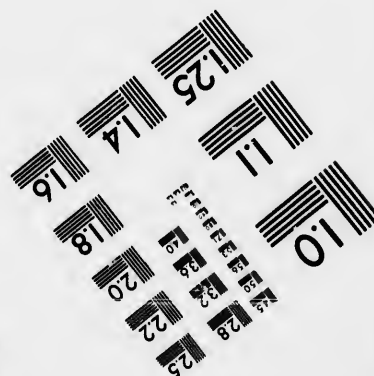
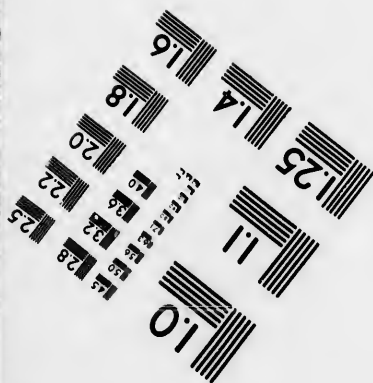
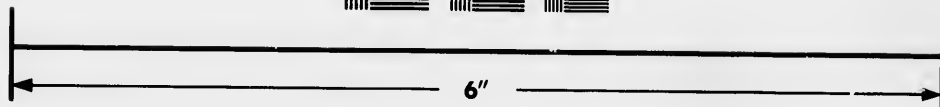
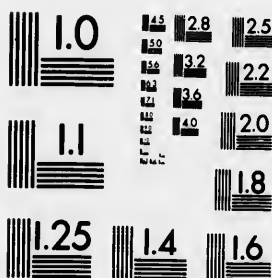


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

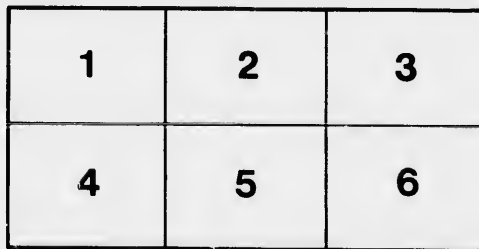
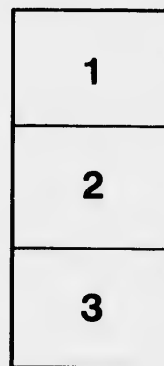
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

P271.

H773

L'INS

L'H

P271.81
H773m

NOTICE
SUR
L'INSTITUT DES SŒURS DE LA CHARITE
DE
L'HOPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL,
DITES VULGAIREMENT
SŒURS-GRISES.



HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL,
15 JUIN, 1877,

P271.81

H 773 m

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

L'INSTI

NOTICE
SUR
L'INSTITUT DES SŒURS DE LA CHARITE
DE
MONTREAL.

59320

La Supérieure Générale de l'Institut des Soeurs
de la Charité de l'Hôpital de Montréal,
dites vulgairement Soeurs Nises, soussignée,
atteste que la présente Matrice est l'exposé
exact de l'état du susdit Institut au 15
juin de l'année 1877.

Montréal, le 10 juin, 1877.

(Signé) J. M. J. Charvaut-Duchamps.
Sup^{re} Générale

(Lieu du sceau
de la Courte)

L'INST

L'HO

On
l'Insti
œuvres
de gou
tempor
exercice

Cet I
CHARIT
vulgaire
ge depu
Margue
qui en a
Cette
de l'esp
en 1701
l'une de
ses du C
d'Youv

des sœurs
militaire
grises,
esprit
15
879.
échange.

NOTICE

SUR

L'INSTITUT DES SŒURS DE LA CHARITÉ

DE

L'HOPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL,

DITES VULGAIREMENT

SŒURS-GRISES.



On expose dans cette notice ; 1o. quel a été l'Institut dans son origine ; 2o. quelles sont ses œuvres présentement ; 3o. ses principales règles de gouvernement ; 4o. son état sous le rapport temporel ; et 5o. quel est son esprit, quels sont ses exercices spirituels et ses principales dévotions.

§ I. ORIGINÉ DE L'INSTITUT.

Cet Institut, connu sous le nom de, "SŒURS DE LA CHARITÉ DE L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL," dites vulgairement *Sœurs Grises*, et approuvé par le Saint Siège depuis l'année 1865, doit son origine à Madame Marie Marguerite Dufrost de la Jemmerais, veuve d'Youville, qui en a été la fondatrice et la première supérieure.

Cette femme vertueuse, douée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui font la *femme forte*, était née en 1701 à Varennes, près de Montréal, et appartenait à l'une des familles les plus honorables et les plus pieuses du Canada. En 1730 étant devenue veuve de Mr. d'Youville, gentilhomme canadien, elle fut dès ce mo-

ment désabusée de la vanité des choses de ce monde, et ne songea plus qu'à se vouer aux œuvres de charité. Elle commença par visiter les pauvres à leur domicile, et par recevoir quelques pauvres infirmes dans sa propre maison. Plusieurs pieuses et charitables demoiselles s'étant jointes à elle, Mme. d'Youville put avec leur concours étendre davantage ses bonnes œuvres. Elles vivaient toutes ensemble du produit de leurs travaux et de leurs petits revenus mis en commun, et sous une règle particulière que leur donna Mr. Normant, supérieur du Séminaire de S. Sulpice de Montréal et Vicaire Général de l'Evêque de Québec. Après avoir passé plusieurs années dans la pratique des bonnes œuvres, sans autre lien que leur commune charité, elles se consacrèrent toutes irrévocablement au service des pauvres, le 30 Octobre 1738, sous la conduite de Mme. d'Youville qu'elles reconnurent pour leur Supérieure.

Ce fut alors que Dieu, pour établir cette société naissante sur des fondements plus solides, permit qu'elle passât par des épreuves de toutes sortes. Outre les maladies et les longues infirmités qui vinrent diverses fois mettre en danger la vie de celle qui était l'âme et le soutien de cette petite communauté, Mme. d'Youville se vit encore avec ses compagnes, l'objet des plus noires calomnies et de la plus injuste des persécutions. Deux fois aussi dans l'espace de neuf ans, elle vit consumer par le feu sa maison, devenue l'asile des pauvres. Mais la confiance de Mme. d'Youville dans les soins paternels de la Divine Providence fut inébranla-

ble ; ce caractère sembla mesure

La co surtout sa petite minaire comme Provide l'Hôpital vre qui

Depuis été fond vues de de l'inc qui en av décaden Supérieu nistration Elle leur lement d 1753, apr tions, qu confirmée du Roi de ment du dettes énc ans après Mgr. de F

ble ; cette confiance, qui a toujours été le principal caractère de sa dévotion et de celle de toutes ses filles, semblait même prendre un nouvel accroissement à mesure que les épreuves augmentaient.

La constance et la patience de Mme. d'Youville, et surtout le zèle intelligent avec lequel elle conduisait sa petite œuvre, la désignèrent aux Messieurs du Séminaire S. Sulpice, pasteurs et seigneurs de Montréal, comme la personne vraiment propre et destinée par la Providence à prendre en main l'administration de l'Hôpital-Général de cette ville, et à relever cette œuvre qui touchait presque à sa ruine.

Depuis 50 ans environ que cet établissement avait été fondé, il n'avait jamais répondu aux désirs et aux vues de ses fondateurs ; et vers l'année 1740, par suite de l'incurie et de l'incapacité des Frères hospitaliers qui en avaient la charge, il était tombé dans un état de décadence complète. C'est pourquoi Mr. Normant, Supérieur du Séminaire, chercha à en procurer l'administration à Mme. d'Youville et à ses compagnes. Elle leur fut confiée en l'année 1747, mais d'abord seulement d'une manière provisoire ; car ce ne fut qu'en 1753, après de très-grandes et très-puissantes oppositions, que Mme. d'Youville et ses Sœurs furent enfin confirmées et établies à perpétuité, par lettres-patentes du Roi de France, dans la possession et le gouvernement du dit Hôpital-Général, à la charge de payer les dettes énormes dont il était grevé. Ce fut aussi deux ans après cette institution civile, en l'année 1755, que Mgr. de Pontbriant, Evêque de Québec, confirma par

son mandement du 15 Juin les premiers règlements, qui leur avaient été donnés par Mr. Normant, son vicaire général, et érigea canoniquement ces pieuses servantes des pauvres en communauté régulière.

Cependant, dès que Mme. d'Youville et ses Sœurs eurent pris en main l'administration de l'Hôpital-Général, elles s'étaient mises activement à l'œuvre pour relever cet établissement; et bientôt par leur sage économie, leur activité, leur travail soutenu, et plus encore par leur tendre charité, elles lui donnèrent comme une nouvelle vie. Au lieu de quatre vieillards qu'elles y avaient trouvés dans un pitoyable état, on vit le nombre des infirmes et des nécessiteux de toutes sortes se multiplier promptement dans cet asile, qui était ouvert à tous les malheureux.

Les épreuves par lesquelles Dieu voulait épurer et fortifier les servantes des pauvres n'étaient pas à leur terme. Sans parler des calamités et des pertes considérables en argent, qui furent la suite des guerres de 1759 et 1760, et du passage de la colonie sous la domination anglaise, un coup plus terrible vint en 1765 fondre tout à coup sur l'œuvre de Mme. d'Youville. Ce fut un incendie désastreux, qui réduisit en quelques heures sans asile et sans ressources les cent dix-huit personnes logées et nourries en cet hôpital. Mais sans se laisser abattre un instant, et toujours forte en son invariable confiance en la Divine Providence, Mme. d'Youville, cinq ans après ce désastre, avait reconstruit et agrandi les bâtiments de son hôpital, et elle y recevait 170 personnes. De plus, malgré toutes ces

épreu
dettes
charg
des re
patrim
fidèles
ter con
Enfi
solides
ce pay
paroles
ses, ce
dormit
et en r
Depu
traces
que pos
inébran
de vivre
cet Inst
ne s'est
1840, il
réal, l'E
temps
l'accrois
mité. Pl
put prog
car la p
ble. Dep
beaucoup

épreuves, elle parvint non seulement à payer toutes les dettes anciennes de l'Hôpital, dont elle avait pris la charge en y entrant, mais elle lui assura avec sagesse des revenus fonciers, en acquérant avec son propre patrimoine, avec ses économies et les aumônes des fidèles, des propriétés qui devaient plus tard augmenter considérablement en valeur.

Enfin, après avoir ainsi relevé et assis sur des bases solides cette œuvre, qui a été si utile à la religion dans ce pays, et après avoir aussi enseigné à ses filles par ses paroles et ses exemples la pratique des vertus religieuses, cette pieuse et charitable servante de Dieu s'endormit du sommeil des justes, riche en bonnes œuvres et en mérites, le 23 Décembre 1771.

Depuis, ses filles se sont efforcées de marcher sur les traces de leur vénérée Fondatrice, et de l'imiter autant que possible dans ses vertus de religion, de confiance inébranlable en Dieu, de simplicité dans leur manière de vivre, de dévouement envers les pauvres. Toutefois, cet Institut pendant le premier siècle de son existence ne s'est que lentement développé; car jusqu'à l'année 1840, il ne consistait que dans la seule maison de Montréal, l'Hôpital-Général. D'abord, pendant assez longtemps des obstacles furent mis par l'autorité civile à l'accroissement de ses sujets, dont le nombre était limité. Plus tard lorsque cet obstacle fut levé, l'Institut put progresser un peu, mais encore assez lentement; car la population du Canada était alors peu considérable. Depuis une quarantaine d'années, il s'est développé beaucoup plus rapidement, par suite de l'accroissement

extraordinaire de la population de Montréal et de tout le Canada, et d'une impulsion plus forte donnée en conséquence dans tout ce pays, aux œuvres catholiques.

§ II. ŒUVRES DE L'INSTITUT.

Aujourd'hui cet Institut compte 251 Sœurs Professes, 45 Novices, et 27 établissements sous le gouvernement de la même supérieure générale, qui est la Supérieure de l'Hôpital-Général de Montréal.

Ces établissements sont ainsi repartis :

- 8 dans la ville même de Montréal et la banlieue ;
- 6 dans la partie rurale du Diocèse de Montréal ;
- 4 dans l'Archidiocèse de St. Boniface, province de Manitoba, dite communément *Rivière Rouge*.
- 3 dans le Diocèse de St. Albert, région du Nord-Ouest des Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord.
- 2 dans le Vicariat Apostolique de la Grande Rivière MacKenzie, région extrême du Nord-Ouest de l'Amérique.
- 4 dans les Etats-Unis d'Amérique, aux Diocèses de Cleveland, de Boston, et dans le Vicariat Apostolique de la partie septentrionale du Minnesota. Il ne semble pas hors de propos de dire quelques mots de chacun de ces établissements. (1)

(1) Outre les établissements sus-énumérés, il existe en Canada trois autres communautés, sorties originellement de la communauté des sœurs de la Charité de Montréal, et qui portent le même nom et presque toutes le même habit religieux que les Sœurs Grises de Montréal. Ces communautés sont : celle des sœurs de la Charité de

I. ÉTA

10. L

tout l'In
soins et
premièr

Cet h
la parti
dans un
gros con
tre parti
élevé, p
points de
Bien des
puis long
lation.

Ce nou
n'a à pein
achevées.

ped de la

thédrale e

Cet étal

St. Hyacint
Québec, en 1

Mais comm
de la Commu
ques unes mē
que toutes ne
l'Hôpital-Gér
Siège, il n'en

I. ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LA VILLE DE
MONTRÉAL ET SA BANLIEUE.

10. L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, maison-mère de tout l'Institut, fondé en l'année 1694, puis confié aux soins et à l'administration de Mme. d'Youville et de ses premières compagnes, en l'année 1747.

Cet hôpital, il n'y a que peu d'années, était situé dans la partie sud-ouest de la ville, sur le port même, et dans un quartier occupé presque exclusivement par le gros commerce. Aujourd'hui, il est situé dans une autre partie de la ville, plus à l'ouest, sur un site plus élevé, plus salubre et plus avantageux à plusieurs points de vue, où il a été transféré en l'année 1871. Bien des raisons dans l'intérêt de l'œuvre invitaient depuis longtemps les Sœurs à entreprendre cette translation.

Ce nouvel hôpital entrepris sur un plan très-vaste, n'a à peine que les deux tiers de ses constructions achevées. Il est situé sur la paroisse St. Joseph, au pied de la montagne, à peu près à dix minutes de la Cathédrale et autant du Collège et du Grand Séminaire.

Cet établissement, l'un des plus importants du Cana-

St. Hyacinthe, fondée en 1840; celle d'Ottawa, en 1845; et celle de Québec, en 1849.

Mais comme ces communautés se trouvent entièrement séparées de la Communauté de Montréal quant au gouvernement, que quelques unes même en diffèrent totalement quant aux constitutions, et que toutes ne font plus partie de l'Institut des sœurs de la charité de l'Hôpital-Général de Montréal, tel qu'il a été approuvé par le St. Siège, il n'en sera pas parlé davantage dans cette notice.

da, renferme aujourd'hui environ 600 personnes, dont 71 Sœurs Professes, 45 novices, 10 à 12 postulantes au noviciat préparatoire, et 485 pauvres, enfants *etc.*

Ses œuvres sont : le soin des vieillards pauvres et infirmes, l'éducation des orphelines et des jeunes filles abandonnées ; recueillir les enfants trouvés, les placer en nourrice à la campagne, pour les reprendre à un certain âge et les élever.

A venir jusqu'à ces dernières années, l'Hôpital-Général de Montréal était le seul établissement de charité, non seulement dans le Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord qui se chargeât du soin des enfants trouvés : cette œuvre, entreprise en 1754 par la mère d'Youville, est toujours restée chère aux Sœurs Grises, qui malgré les lourdes dépenses qu'elle leur a imposées l'ont toujours continuée. Aujourd'hui, elles reçoivent encore de ces enfants venant de toutes les parties du Canada, et même quelquefois des Etats voisins de l'Union Américaine. Le nombre de ces enfants reçus chaque année croît dans une proportion effrayante : en l'année 1876 il a été de 764 : depuis l'année 1754 au 31 Décembre 1876, il a été reçu 20,325 enfants. La plupart de ces enfants meurent en bas âge ; mais la grâce du baptême leur a été assurée, et ceux qui survivent ont le bonheur de recevoir une éducation chrétienne.

20. L'HOSPICE ST. JOSEPH, fondé en 1854, et destiné à l'éducation des orphelines d'origine Canadienne-Fran-

çaise
infr

Nomb

«

«

A

dépôt

quart

que j

remè

Da

cent,

école

30.

trick,

ritabl

ques

quelq

Nomb

«

«

40.

par la

éta bli

rées

soutie

reçoit

ce. D

l'hiver

gaise, et à recevoir des vieilles femmes, pauvres et infirmes.

Nombre de Sœurs.....	17
“ <i>des Orphelines.....</i>	98
“ “ <i>Vieilles femmes ou filles.....</i>	50

A cet établissement sont attachés un *fourneau* et un *dépôt*, pour distribuer des secours aux pauvres du quartier; ainsi qu'un *dispensaire*, où sont donnés chaque jour par des médecins, des consultations et des remèdes aux malades et aux pauvres du dehors.

Dans un bâtiment séparé de cet hospice, mais adjacent, les Sœurs ont aussi une belle *Salle d'asile*, et une école élémentaire pour les petites filles du quartier.

30. ASILE ST. PATRICE, situé près de l'église St. Patrick, fondé en 1848, et soutenu par une société charitable Irlandaise. Orphelinat pour les enfants catholiques d'origine irlandaise, et où sont recueillies aussi quelques vieilles femmes ou filles.

Nombre de Sœurs.....	8
“ <i>des Enfants.....</i>	170
“ “ <i>Vieilles femmes et filles.....</i>	26

40. REFUGE STE. BRIGITTE, fondé en 1866, et soutenu par la même société charitable que le précédent. Cet établissement renferme deux œuvres distinctes, et séparées quant au local. Dans l'une on donne asile et soutien aux vieillards pauvres des deux sexes, et on reçoit aussi les filles de service qui se trouvent sans place. Dans l'autre œuvre, qui ne subsiste que pendant l'hiver, on donne aux pauvres et aux étrangers néces-

sieux qui sont sans logement, un abri pour la nuit et quelques secours en nourriture.

Dans cet établissement se trouvent aussi : un *fourneau* et un *dépôt* pour la distribution des secours aux pauvres Irlandais du dehors.

<i>Nombre de Sœurs</i>	7
" <i>des Vieillards pauvres</i>	68
" " <i>Filles sans place reçues pendant l'année</i> .	175
" " <i>Pauvres admis pour la nuit et le déjeuner en 1876</i>	11,330

5^e ASILE NAZARETH, situé rue Ste. Catherine.

Salle d'asile, et classes élémentaires pour les jeunes filles du quartier. *Fourneau et dépôt* pour les pauvres du dehors.

Puis dans une des ailes de l'établissement, Institution des jeunes aveugles, fondée en 1861, sur le modèle et selon la méthode de l'Institution des *Jeunes Aveugles* de Paris.

<i>Nombre de Sœurs</i>	12
" <i>des Aveugles</i>	36
" <i>d'Enfants fréquentant la salle d'Asile et les classes</i>	370

A l'Institution des jeunes aveugles est aussi attaché un *dispensaire* pour les maladies d'yeux, où, à trois jours de la semaine, des consultations et des soins sont donnés aux infirmes de la ville, par un médecin oculiste.

60. ASILE BETHLÉEM, fondé en 1868.

Orphelinat et salle d'Asile. *Fourneau et dépôt* pour les secours aux pauvres à domicile.

Nomb
 " "
Enp
 70.
 tie Es
 vieill
Nomb
 " "
 Les
 secou
 ments
 vres e
 ru 9,0
 80.
 au vil
 Eco
 aux m
Nomb
 " "
 II. É
 10. l
 lieues
 Orph
 Visi
Nomb
 Orph
 Ecole

<i>Nombre de Sœurs</i>	5
" <i>d'Orphelines</i>	35
<i>Enfants à la salle d'Asile</i> ...	223

70. HOSPICE ST. CHARLES, fondé en 1877, dans la partie Est de la ville, pour donner asile et soutien aux vieillards pauvres et infirmes des deux sexes.

<i>Nombre de Sœurs</i>	3
" <i>des Vieillards et infirmes</i>	60

Les Sœurs qui sont chargées de la distribution des secours aux pauvres du dehors, en quatre des établissements susdits, visitent presque journellement les pauvres et les malades à domicile : en 1876, elles ont secouru 9,074 personnes, et fait 28,907 visites.

80. Dans la Banlieue, à une lieue environ de la ville, au village de Notre-Dame des Neiges.

Ecole élémentaire de jeunes filles, et secours portés aux malades à domicile.

<i>Nombre de Sœurs</i>	3
" <i>d'élèves</i>	95

II. ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LA PARTIE RURALE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

10. HOSPICE YOVILLE, Paroisse de St. Benoit, à 12 lieues de Montréal, fondé en 1854.

Orphelinat, et école élémentaire pour les jeunes filles.

Visite des malades à domicile.

<i>Nombre de Sœurs</i>	4
<i>Orphelinat, enfants</i>	35
<i>Ecole, élèves</i>	110

20. HOSPICE LAJEMMERAIS, à Varennes, 5 lieues de Montréal, fondé en 1859. Orphelinat, et visite des pauvres et malades à domicile.

<i>Nombre de Sœurs</i>	3
<i>Orphelinat, enfants</i>	30

30. HÔPITAL ST. JOSEPH, ville de Beauharnais, à 10 lieues de Montréal, fondé en 1861.

Orphelinat, vicilles femmes infirmes, visite des pauvres et malades à domicile.

<i>Personnel de la maison</i>	55
<i>Nombre de Sœurs</i>	5

40. HÔPITAL ST. JEAN, ville de St. Jean Dorchester à 9 lieues de Montréal, fondé en 1868. Salle d'asile, hôpital pour les malades, hospice pour les femmes infirmes, visite des pauvres et des malades à domicile.

<i>Pauvres</i>	31
<i>Enfants à la salle d'Asile</i>	200
<i>Nombre de Sœurs</i>	6

50. HÔPITAL ST. JOSEPH, à Chambly, à 6 lieues de Montréal, fondé en 1869. Hospice pour les vieillards infirmes. Orphelinat, salle d'asile.

<i>Personnel de la maison</i>	44
<i>Enfants à la salle d'Asile</i>	50
<i>Nombre de Sœurs</i>	5

60. ASILE ST. ANTOINE DE PADOUÉ, à Longueuil, gros village, situé vis-à-vis de Montréal, sur la rive sud du St. Laurent, fondé en 1876. Hospice pour les infirmes,

Salle
micile

Per.

Non

Dar

Montr

Elle

visite

En

ont à

le bor

teaug

ancien

partie

consid

de l'H

y rési

tion d

y env

pour s

III

DE

10.

envir

Mais

hospic

ducat

Tote

Salle d'asile, visite des pauvres et des malades à domicile.

Personnel de la maison..... 12

Nombre de Sœurs..... 3

Dans ces divers établissements ruraux du diocèse de Montréal, les Sœurs donnent l'instruction à 700 enfants.

Elles ont en 1876, assisté 450 familles, et fait 3,740 visites de pauvres ou malades à domicile.

En outre de ces maisons de charité, les Sœurs Grises ont à la campagne, à 5 lieues Ouest de Montréal, sur le bord du fleuve St. Laurent, en la paroisse de Chateauguay, une très-grande propriété, et une résidence, ancien manoir d'une terre Seigneuriale qui leur appartient. Elles y ont un établissement agricole assez considérable, dont les produits servent à l'alimentation de l'Hôpital-Général de Montréal. Deux ou trois sœurs y résident presque habituellement pour l'administration des affaires temporelles : dans la belle saison, on y envoie un certain nombre d'autres sœurs infirmes pour s'y reposer.

**III. ÉTABLISSEMENTS DE L'ARCHIDIOCÈSE
DE ST. BONIFACE, PROVINCE DE MANITOBA.**

10. HÔPITAL-GÉNÉRAL DE ST. BONIFACE, à 200 lieues environ de Montréal, fondé en 1844.

Maison Vicariale pour tout le Nord-Ouest. Orphelinat, hospice pour les pauvres infirmes, pensionnat pour l'éducation des jeunes filles, petites écoles élémentaires.

Total du personnel..... 100

20. MISSION OU MAISON D'ÉCOLE A ST. FRANÇOIS-XAVIER, à 10 lieues de St. Boniface, fondée en 1850.

30. MISSION OU ÉCOLE DE ST. NORBERT, 5 lieues de St. Boniface, fondée en 1858.

40. MISSION OU ÉCOLE DE ST. VITAL, 3 lieues de St. Boniface, fondée en 1860.

Les Sœurs pour desservir ces quatre établissements, sont au nombre de 35.

Elles y donnent l'instruction à 280 enfants.

Elles catéchisent un bon nombre d'adultes.

Visite des pauvres à domicile annuellement, 650.

Elles sont chargées aussi d'entretenir la propreté dans les églises et sacristies, et du soin des ornements et linge sacrés.

IV. AU DIOCÈSE DE ST. ALBERT, DISTRICT DE LA SASKATCHAWAN.

10. ASILE YOVILLE à Saint Albert. Orphelinat et petites écoles pour les enfants métisses et sauvagesses; fondé en 1860, à 300 lieues Ouest de St. Boniface.

Personnel de la maison..... 48

Nombre de Sœurs..... 8

20. HÔPITAL ST. BRUNO, Ile à la Crosse, à 300 lieues Nord-Ouest de St. Boniface, fondé en 1860.

Orphelinat, hospice pour les vieilles femmes et infirmes. Ecoles pour les enfants métisses et sauvagesses.

Personnel de la maison..... 48

Nombre de Sœurs..... 6

30. HOSPICE ST. JOSEPH au Lac Labiche, à 300 lieues environ de St. Boniface, fondé en 1862. Orphelinat,

école p

Nomi

Total

RIVIERE

10. H

de Mor

pauvres

et métis

Person

Nomb

20. C

à 1200 l

Orph

Person

Nomb

Les S

nourris

nent l'i

annuell

font 628

Les r

cation d

eux-mêm

que mèn

ces cont

ont pour

école pour les enfants métisses et sauvagesses.

<i>Nombre de Sœurs</i>	5
<i>Total du personnel</i>	40

**V. AU VICARIAT APOSTOLIQUE DE LA
RIVIÈRE MACKENZIE, PARTIE EXTRÊME DU
NORD-OUEST DE L'AMÉRIQUE.**

1o. HÔPITAL DE LA PROVIDENCE, à 1400 lieues environ de Montréal, fondé en 1867. Orphelinat, secours aux pauvres et aux malades, classe pour les enfants indiens et métisses.

<i>Personnel de la maison</i>	40
<i>Nombre de Sœurs</i>	5

2o. COUVENT DES SAINTS ANGES au Lac Athabaska, à 1200 lieues de Montréal, établissement fondé en 1874. Orphelinat, et classes élémentaires, catéchismes.

<i>Personnel de la maison</i>	35
<i>Nombre de Sœurs</i>	3

Les Sœurs dans ces cinq derniers établissements nourrissent et élèvent 110 orphelins et orphelines, donnent l'instruction à 150 enfants, catéchisent environ annuellement 120 adultes, secourent 525 familles et font 628 visites aux pauvres et aux malades.

Les résultats obtenus dans ces contrées pour l'éducation des enfants semblent être peu considérables en eux-mêmes. Cela tient principalement à la vie nomade que mènent encore la plupart des Indiens qui habitent ces contrées sauvages, et à la grande indifférence qu'ils ont pour faire instruire leurs enfants. Cependant les

Sœurs, auxiliaires quasi-nécessaires des Prêtres missionnaires en leur apostolat, produisent un grand bien en ces contrées. Leur mission n'est pas seulement de catéchiser, d'instruire les enfants et les ignorants, de soigner les malades et de consoler les affligés ; mais encore de relever par l'exemple et l'ascendant des vertus propres à leur état la dignité de la femme, jusque là si vile et si abjecte aux yeux de l'indien infidèle ; en apprenant aux filles et aux mères la pratique des vertus chrétiennes, elles contribuent à constituer la famille et la société chrétienne au milieu de ces peuplades à moitié barbares. Par leur présence en ces contrées, par leurs bonnes œuvres et par tous les services qu'elles rendent aux missionnaires, les Sœurs travaillent très-efficacement à la propagation de la foi catholique en ces pays.

VI. ÉTABLISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS.

10. A **TOLÉDO**, diocèse de Cleveland, Etat d'Ohio, ville de 50,000 âmes, à 200 lieues de Montréal.

Orphelinat fondé en 1855, 90 à 100 orphelins.

Beau et vaste hôpital construit en 1876 pour les malades de la ville, catholiques et protestants.

Visite et secours aux pauvres et aux malades à domicile.

Personnel de l'établissement..... 135

Nombre de Sœurs..... 19

20. A **SALEM**, Archidiocèse de Boston, Etat de Massachusetts, ville de 30,000 âmes.

Orphelinat fondé en 1866.

Visites
domicile

Personnel

Nombre

30. A
Massachusetts
Orphelinat
de la ville
direction
téchisme

Personnel

Nombre

40. Da
tentriona
rement D
Etablis
en 1873,
gouverne
enfants in

Personnel

Nombre

Les Sœ
chisent, v
chisent qu

Nombres

Eta

“ des

Visites et secours aux pauvres et aux malades, à domicile.

Personnel de l'établissement..... 55

Nombre de Sœurs..... 7

30. A LAWRENCE, archidiocèse de Boston, Etat de Massachusetts, ville de 35,000 âmes.

Orphelinat fondé en 1868 ; Hôpital pour les malades de la ville ; visites et secours aux pauvres à domicile ; direction des congrégations des jeunes personnes ; catéchisme aux jeunes filles.

Personnel de l'établissement..... 95

Nombre de Sœurs..... 9

40. Dans le Vicariat Apostolique de la partie Septentrionale du Minnesota, au FORT TOTTEH, dit vulgairement *Devil's Lake*.

Etablissement de *Notre-Dame des sept Douleurs*, fondé en 1873, subventionné par le Département Indien du gouvernement des Etats-Unis, pour l'instruction des enfants indiens de la nation des Sioux.

Personnel de la maison..... 50

Nombre de Sœurs..... 4

Les Sœurs instruisent les enfants sauvages, les catéchisent, visitent les malades du village indien, et catéchisent quelques adultes.

Nombres des familles assistées annuellement aux

Etats-Unis, dans ces 4 établissements..... 200

des visites faites aux pauvres et malades..... 9,700

Prêtres mis-
t un grand
st pas seule-
enfants et les
nsoler les af-
e et l'ascen-
té de la fem-
x de l'indien
mères la pra-
uent à cons-
u milieu de
eur présence
et par tous
nnaires, les
opagation de

3-UNIS.

Etat d'Ohio,
réal.
elins.
pour les ma-
malades à do-

..... 135

..... 19

Etat de Mas-

§ III. PRINCIPALES REGLES CONCERNANT LE GOUVERNEMENT GENERAL DE L'INSTITUT

L'Institut est gouverné par une Supérieure Générale, la supérieure de l'Hôpital-Général de Montréal, aidée et assistée, pour toutes les affaires importantes du gouvernement, par un conseil composé de onze sœurs, dites Sœurs Administratrices, et pour toutes les affaires courantes et moins importantes par ses Assistantes ou Conseillères ordinaires, au nombre de trois.

La Supérieure Générale est élue pour cinq ans : elle est élue parmi toutes les sœurs de l'Institut ayant au moins 10 ans de profession et 35 ans d'âge, et par le chapitre général de l'Institut.

Les Assistantes, la Maîtresse des novices et les autres sœurs Conseillères sont aussi élues tous les 5 ans par le chapitre général ; et elles sont choisies parmi toutes les sœurs ayant au moins dix années de profession.

Le Chapitre Général se compose de la Supérieure Générale et des Officières susdites, des supérieures Vicaires et de 12 sœurs Députées, choisies dans toutes les maisons de l'Institut, par et entre toutes les sœurs Vocales : ne sont vocales que celles qui ont au moins dix ans de profession.

La Supérieure Générale nomme, de l'avis de son conseil ordinaire, les supérieures Vicaires et les supérieures Locales, pour un temps déterminé ; elle peut les révoquer et les changer lorsqu'il est jugé nécessaire au bien de l'Institut.

Les maisons de l'Institut sont visitées par la Supérieure Générale ou une sœur déléguée par elle, au

moins
lieux p

Les
avec l
autorit
naires
un con

Le N
de la M
maison
du St.
grande
à la Ma
qu'un t

La d

§

Les b
de dive
Il y a
mère, à
nus ser
ment et

Il y a
de quel
à l'Insti
spéciale
comme e
d'un gra
tion, que

**CONCERNANT
L'INSTITUT**

Supérieure Générale,
Montréal, aidée
importantes du gou-
de onze sœurs,
toutes les affaires
Assistantes ou
trois.

pour cinq ans :
l'Institut ayant
d'âge, et par le

ices et les autres
les 5 ans par le
es parmi toutes
s de profession.

Supérieure Génér-
eures Vicaires et
es les maisons de
ocales : ne sont
s de profession.

l'avis de son
res et les supé-
é ; elle peut les
ugé nécessaire

es par la Supé-
ée par elle, au

moins tous les deux ans, autant que l'éloignement des lieux peut le permettre.

Les supérieures Locales correspondent fréquemment avec la Supérieure Générale, et doivent recourir à son autorité, pour toutes les choses importantes et extraordinaires de leur gouvernement. Elle doivent lui envoyer un compte-rendu de l'état de leur maison chaque année.

Le Noviciat est de deux années. Outre le noviciat de la Maison-mère, un autre noviciat a été établi en la maison vicariale de St. Boniface, avec la permission du St. Siège, à cause de l'éloignement des lieux, et des grandes dépenses que nécessiterait l'envoi des novices à la Maison-mère : mais ce noviciat n'a reçu jusqu'ici qu'un très-petit nombre de sujets.

La dot dans cet Institut est fixée à 500 dollars.

§ IV. DU TEMPOREL DE L'INSTITUT.

Les biens que possède, ou dont jouit l'Institut, sont de diverses sortes.

Il y a des biens-fonds qui sont propres à la Maison-mère, à l'Hôpital-Général de Montréal, et dont les revenus servent uniquement au soutien de cet établissement et des œuvres qui y sont attachées.

Il y a d'autres biens qui sont la propriété particulière de quelques établissements, et qui n'ont été donnés à l'Institut exclusivement que pour telle ou telle fin spéciale. L'Hôpital-Général de Montréal est cependant, comme corporation civile, propriétaire nominal ou légal d'un grand nombre de ces biens : mais leur administration, quoique sous le contrôle de la Supérieure Géné-

rale, est entièrement séparée de celle des biens qui sont propres à la Maison-mère. Ainsi sont constitués au temporel la plupart des petits établissements situés dans le diocèse de Montréal.

Dans d'autres établissements, spécialement ceux qui sont situés aux Etats-Unis et autres pays, où l'Hôpital-Général ne peut posséder légalement, les sœurs, qui desservent ces établissements, sont constituées en corporation civile, et elles possèdent et administrent leurs biens en cette qualité, mais sans cesser pour cela de demeurer sous le gouvernement et l'autorité de leur Supérieure Générale au temporel, comme sous tout autre rapport.

Enfin, il y a quelques établissements de charité, où les Sœurs ne sont en aucune manière propriétaires des maisons qu'elles occupent et des œuvres qu'elles desservent, ces établissements appartenant à quelque corporation religieuse ou civile, ou à des sociétés de bienfaisance, qui leur en laissent l'usage et l'administration à telles ou telles conditions.

Ces distinctions faites, on exposera en quelques mots l'état où se trouve actuellement le temporel dans ces divers établissements, et plus spécialement celui de la Maison-mère.

1o. Le temporel de la Maison-mère est actuellement dans un état relativement prospère. On dit *relativement* prospère ; c'est-à-dire, comparativement à ce qu'il était il y a douze à quinze ans, et aussi considération faite de l'état général de souffrance, où sont depuis deux ans les affaires commerciales et financières à Montréal et dans tout le Canada ; on doit aussi ajouter, considération en-

core fait
bles que
huit ans
pital-Gé
meilleu

constru

Ces cor

legs asso

ans; 2o

3o d'une

réal à l'E

moyen d

Après

dérables

ment ch

Mais c

(les reve

depuis la

on a pu a

tous les i

plus de

chaque a

dant de l

Les re

l'exercice

té de...

En 187

Ils ont

Il est b

core faite des dépenses extraordinaires et très-considérables que cette Communauté a été obligée de faire depuis huit ans, pour la construction et la translation de l'Hôpital-Général sur son nouveau site, et pour tirer de meilleurs revenus des terrains de l'ancien Hôpital, en construisant des magasins sur ces terrains.

Ces constructions ont été faites, à l'aide; 1o de quelques legs assez considérables reçus par l'Hôpital depuis dix ans; 2o de remboursements de capitaux dûs à l'Hôpital; 3o d'une indemnité payée par la municipalité de Montréal à l'Hôpital pour certaine expropriation; et 4o par le moyen d'emprunts faits à un taux d'intérêt assez modéré.

Après ces grandes opérations et ces déboursés considérables, l'Hôpital aujourd'hui se trouve nécessairement chargé d'une dette assez grosse.

Mais ce qu'il y a de satisfaisant à constater, c'est que, (*les revenus de l'Hôpital s'étant considérablement accrus depuis la construction et la location des magasins susdits*), on a pu annuellement jusqu'ici non seulement payer tous les intérêts des capitaux empruntés, avec le surplus de la recette ordinaire; mais on a pu encore chaque année employer une autre partie de l'excédant de la recette ordinaire en amortissement.

Les revenus *fonciers* de l'Hôpital, pour l'exercice de l'année 1876, ont été en totalité de..... (dollars) \$ 50,977.

En 1870, ils n'étaient que de..... 12,807.

Ils ont donc plus que quadruplé en six ans.

Il est bien à présumer que pour la présente année,

ils seront un peu moindres que l'année dernière, vu que plusieurs magasins n'ont pu être loués par suite de la crise commerciale : mais on a tout lieu d'espérer que ces revenus seront encore suffisants pour solder les intérêts dûs sur les capitaux empruntés, toutes les autres dépenses ordinaires payées ; comme aussi, on a droit d'espérer que la grande crise commerciale, qui sévit en Canada depuis deux ans, va se calmer et que les affaires reprendront peu à peu leur cours régulier.

La totalité de la *recette ordinaire*, soit en revenus *fonciers*, soit en revenus *casuels* a été pour l'année 1876 de..... (dollars) \$ 72,400.

L'Hôpital en effet, outre ses revenus fonciers, réalise chaque année d'autres recettes, provenant du travail et de l'industrie des sœurs et des pauvres, d'une allocation du Gouvernement provincial, et de quelques augmentations et pensions ; le tout produisant chaque année une somme environ de 20,000 dollars.

Les *dépenses ordinaires*, faites en la même année 1876, pour l'Hôpital-Général et l'Hospice St. Joseph, qui en est une succursale, en y comprenant, comme il a été dit ci-dessus, le paiement de tous les intérêts annuels dûs sur les emprunts faits, se sont élevés à..... \$ 65,279.

(Ces deux établissements comptent ensemble 775 personnes.)

Il y a donc eu un excédant de la Recette ordinaire sur la Dépense ordinaire de..... \$ 7,121. que l'on a pu capitaliser.

Pou
tat tem
ajoute
tal qui
dante
portes
consid
d'un tr
l'accro
elles ac
source
En fin
pital-G
des Let
quérir
pendan
concern
née 186
Provinc
est deve
ves les c
sionnell
20. M
blisseme
tal-Géné
terêts te
l'Hôpital
très-peu
grandes

Pour donner une connaissance plus complète de l'état temporel de l'Hôpital-Général de Montréal, on doit ajouter que, outre les terrains susdits de l'ancien Hôpital qui deviendront chaque jour une source plus abondante de revenus, cet Hôpital possède encore, aux portes de la ville, dans la banlieue, trois propriétés considérables. Ces propriétés ne sont aujourd'hui que d'un très-faible revenu ; mais en quelques années, vu l'accroissement rapide que prend la ville de ce côté, elles acquerront une très-grande valeur, et seront une source de nouveaux revenus pour l'Hôpital.

Enfin, il est bon aussi de faire remarquer que l'Hôpital-Général, qui depuis sa fondation avait, en vertu des Lettres-patentes du Roi de France, le droit d'acquérir et de posséder de nouveaux biens-fonds, était cependant soumis aux formalités légales et très-génantes concernant les biens de main-morte ; mais depuis l'année 1869, il a obtenu heureusement de la Législature Provinciale un amendement à sa Charte, par lequel il est devenu capable de recevoir maintenant sans entraves les donations et legs, qui peuvent lui être faits occasionnellement.

2o. Maintenant, pour ce qui concerne les autres établissements de la ville et de la campagne, dont l'Hôpital-Général est le propriétaire légal, mais dont les intérêts temporels sont entièrement séparés de ceux de l'Hôpital-Général, ces petits établissements ne sont que très-peu pourvus de revenus fonciers. Leurs plus grandes ressources consistent dans le produit du tra-

vail des sœurs et des pauvres, dans les aumônes, une petite allocation de la Législature et quelques pensions. Cependant tous ces établissements se soutiennent, et chacun fait le bien selon ses ressources, sans richesses ni grosses dettes.

3o. Les trois établissements situés aux Etats-Unis, dans les diocèses de Boston et de Cleveland, constitués chacun en particulier en corporation civile, trouvent généralement plus de ressources pour leurs œuvres : ils ne sont pas cependant pourvus de revenus fonciers ; mais les aumônes et les souscriptions y sont plus abondantes.

4o. Quelques établissements de la ville de Montréal, ceux qui sont soutenus par des Sociétés de bienfaisance ou par les Messieurs du Séminaire, sont aussi tous pourvus des moyens et des ressources qui leur sont nécessaires. Il est bon de faire remarquer en particulier que toutes les dépenses faites pour les pauvres du dehors, en la ville de Montréal, soit dans les dépôts, soit dans les dispensaires, sont payées par les Messieurs du Séminaire.

5o. Quant aux maisons situées dans les missions éloignées du Nord-Ouest de l'Amérique, elles sont presque toutes entièrement à la charge des Evêques Missionnaires de ces contrées, qui pourvoient à tous les besoins des Sœurs et de leurs œuvres, selon leurs ressources et les secours de l'OEuvre de la Propagation de la Foi dont ils peuvent disposer : on dit *presque toutes*, parce que la maison Vicariale de St. Boniface jouit de

quelqu
pas suf

Tel e
l'Institu

§ 5

EXERC

I. L'
et comp
reux dé
ce inalt

Sœurs
propre

L'esp
cette so
de la p
leur a d
trice, et
nière de

II. Le
ordinaire
à la vie

Prière
nutes ;
cune, d'
de réflex
journée ;
tres prièr
un quart
l'exercice

quelques revenus qui lui sont propres, mais qui ne sont pas suffisants pour subvenir à tous ses besoins.

Tel est en abrégé l'état où se trouvent les maisons de l'Institut par rapport au temporel.

§ 5. DE L'ESPRIT DE L'INSTITUT, DES EXERCICES SPIRITUELS ET DES DEVOTIONS PLUS SPECIALES AUX SŒURS.

I. L'esprit de l'Institut est celui d'une charité tendre et compatissante pour les malheureux et d'un généreux dévouement pour les servir, joints à une confiance inaltérable en la Divine Providence, sur laquelle les Sœurs doivent s'appuyer beaucoup plus que sur leur propre industrie, pour secourir les pauvres.

L'esprit, dont doivent être animés les membres de cette société religieuse, consiste encore dans l'amour de la pauvreté et de la simplicité chrétiennes, dont leur a donné de si beaux exemples leur pieuse Fondatrice, et qui doivent leur servir de règle dans leur manière de vivre et dans toute leur conduite.

II. Leurs exercices spirituels sont ceux qui sont ordinairement pratiqués dans les communautés vouées à la vie active.

Prière et méditation du matin, le tout durant 40 minutes; la sainte Messe, deux lectures spirituelles, chacune, d'un quart d'heure et suivie d'un quart d'heure de réflexion; deux examens de conscience, dans la journée; la récitation du chapelet et de quelques autres prières en l'honneur de la Ste. Vierge, en commun; un quart d'heure d'adoration au St. Sacrement; puis l'exercice du soir.

Le lever en tout temps est à quatre heures et demie, et le coucher à neuf heures et demie.

Les Sœurs ne récitent au chœur le petit Office de la Ste. Vierge que les jours de Dimanches et de fêtes, et pendant leurs retraites. La confession chaque semaine; la sainte communion deux ou trois fois par semaine, quelquefois plus selon les circonstances. Chaque mois un jour de retraite et l'exercice du chapitre des fautes : La coulpe se fait régulièrement chaque semaine. Tous les ans une retraite de huit jours pleins.

Toutes les Sœurs ont à leur usage particulier un *Manuel de piété*, ou sorte de directoire spirituel, qui leur est propre, et qui a été rédigé pour elles avec l'approbation de Mgr. l'Evêque de Montréal.

Il y a pour chaque jour, excepté à certains jours de l'année, une pratique régulière de pénitence corporelle; mais on en dispense facilement celles qui en sont incapables pour cause d'infirmité.

III. Les dévotions plus spéciales de l'Institut sont :

1o. La dévotion envers la Personne adorable du Père Eternel, que les Sœurs, à l'imitation de leur pieuse Fondatrice, honorent et invoquent chaque jour dans un exercice particulier, comme source universelle de tout bien, de tout don parfait, et pour demander les dispositions de charité et de tendre compassion, dont elles doivent être animées envers les malheureux.

2o. La dévotion à la Ste. Croix de Notre-Seigneur, Titulaire de l'église de la Maison-mère et que les Sœurs honorent d'un culte tout particulier et journalier dans toutes les maisons de l'Institut.

3o. Frérie d'eglise d
cette d
pendan
comme
4o. D
de dév
Ste. Vie
sent d'h
tuels et
5o. C
attacher
envers l
du Souv
faire rec
me, c'es
dans l'E
mais dès
pressé d
cessaires
prouvé p
Pape a d
des Emir
Sœurs s'l
tachées p
pérant tre
cipe de v

30. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. La Confrérie du Sacré-Cœur fut canoniquement érigée en l'église de l'Hôpital-Général, en l'année 1749; depuis, cette dévotion a toujours été très-chère aux Sœurs; et pendant très-longtemps leur communauté en a été comme l'unique centre pour tout le pays.

40. De tout temps encore les Sœurs ont eu une grande dévotion pour l'Immaculée Conception de la Très-Ste. Vierge, ainsi que pour St. Joseph, qu'elles ne cessent d'honorer et de prier dans tous leurs besoins spirituels et temporels.

50. Cet Institut a toujours aussi fait profession d'un attachement inviolable et d'un très-grand dévouement envers la sainte Eglise Romaine et la personne sacrée du Souverain Pontife. S'il a attendu si longtemps à se faire reconnaître et approuver par son autorité suprême, c'est qu'il n'osait, à cause de son humble position dans l'Eglise, espérer d'obtenir cette insigne grâce; mais dès qu'il en a connu la possibilité, il s'est empressé d'entreprendre dans ce but les démarches nécessaires. Aujourd'hui qu'il est non seulement approuvé par le Saint Siège, mais que notre Saint Père le Pape a daigné le mettre sous la haute protection d'un des Eminents Cardinaux de la sainte Eglise, toutes les Sœurs s'honorent et se réjoignent de se voir ainsi rattachées par tous ces liens à la Chaire de St. Pierre, espérant trouver dans toutes ces grâces un nouveau principe de vie, de stabilité, et de perfection.

MONTREAL LE 15 JUIN, 1877.

